

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, AGRICULTURE ET FORÊTS — LE DÉPARTEMENT ET INITIATIVE MELUN VAL DE SEINE DÉCERNENT 4 PRÊTS D'HONNEUR AGRICOLES

1 DOCUMENT - Publié le 14 octobre 2022



Communiqué de presse - prêts agricoles (14/10/2022)

PDF-676.16 Ko



TÉLÉCHARGEMENT

Afin de remercier le Département pour sa contribution dans le fonds destiné à alimenter les prêts d'honneur agricoles, Initiative Melun Val-de-Seine et Sud Seine-et-Marne a organisé ce jour une cérémonie de remise de chèques de prêt d'honneur à quatre porteurs de projet du territoire. Depuis 2020, le Département a abondé à hauteur de 100 000 euros ce dispositif permettant à des projets prometteurs de voir le jour.

Ce vendredi 14 octobre 2022, Olivier Lavenka, Premier vice-président du Département de Seine-et-Marne, a remis quatre prêts d'honneur agricoles à des porteurs de projet du territoire soutenus par l'association Initiative Melun-Val-de-Seine et Sud Seine-et-Marne :

- Elisabeth Ravasse, exploitation Agricole bio, ateliers ovins à Nangis et boutique de producteurs à Provins ;
- Mélanie Castelle, Arboriculture et transformation à Tournan en brie ;
- Florentin Duret et Teresa Garvey, maraichage bio à Villenaux la Petite ;
- Quentin Lenoir, exploitation forestière à Louan-Villegruis Fontaine.

« L'agriculture seine-et-marnaise est le cœur battant de nos campagnes, elle participe à notre identité et au dynamisme économique de notre territoire. Ces prêts d'honneur agricoles permettent à des projets prometteurs de voir le jour et soulignent l'importance et la spécificité de l'agriculture en Seine-et-Marne. La profession agricole peut continuer à compter sur le Département comme nous comptons sur elle », déclare Olivier Lavenka, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, des routes, des politiques contractuelles et de l'agriculture.

Depuis 2013, l'association Initiative Melun Val-de-Seine et Sud Seine-et-Marne, membre d'initiative France, a ouvert son dispositif de prêts d'honneur aux porteurs de projet du monde agricole, dans le but de soutenir la filière et de contribuer à son développement sur le territoire. Plusieurs dizaines de projets d'installation, de transmission et de diversification ont ainsi pu être accompagnés. En finançant et en accompagnant ces porteurs de projet agricole, l'association contribue au maintien du tissu rural dans un contexte marqué par la multiplication des fer

metures d'exploitations.

Le prêt d'honneur agricole est un prêt sans intérêt et sans garantie personnelle demandée. Son montant global varie entre 3 000 € et 30 000 € avec une durée de remboursement oscillant entre 2 et 5 ans avec un différé possible de 3 à 6 mois. Les conditions d'obtention pour ce prêt sont les suivantes : ce prêt doit être adossé à un emprunt bancaire et doit venir également en complément d'un apport personnel. L'apport personnel et le prêt d'honneur doivent représenter environ 20 % du plan de financement.

Contacts presse :

- Pauline Maingre – 06.72.84.70.49 – pauline.maingre@departement77.fr
- Anne-Laure Boinnard – 06.79.38.52.96 – anne-laure.boinnard@departement77.fr

Initiative Melun Val de Seine :

- Mélanie Bourafa – 06.99.28.32.32 – melanie.bourafa@initiative-mvs-sud77.fr